

[Nouvelle PCH : 4 changements majeurs au 1er janvier 2023](#) [1]

C'est acté ! Le décret du 19 avril 2022 relatif à la PCH est entré en vigueur le 1er janvier 2023. Son ambition : améliorer l'accès aux aides humaines et son périmètre pour les personnes en situation de handicap, notamment psychique et mental, ainsi que surdicécité.

[En savoir plus \(Handicap.fr\)](#) [2]

Liens

[1] <https://inshea.fr/fr/content/nouvelle-pch-4-changements-majeurs-au-1er-janvier-2023>

[2] https://informations.handicap.fr/a-pch-handicap-psychique-nouveau-mars-2022-32297.php#at_medium=email&at_emailtype=retention&at_campaign=1&at_send_date=20230105